

5DC2026 – OBJET : FOURNITURE ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES NEUFS AVEC REPRISES

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école maternelle du centre et le photocopieur desservant les services de l'étage de la Maire de Fumel,

Vu le dossier de consultation des entreprises composé d'un cahier des charges, d'un bordereau des prix et d'un acte d'engagement fixant la remise des réponses au mercredi 25 février 2026 à 12h00,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 février 2026 sur le site internet de la ville <http://www.mairiedefumel.fr> et affiché en Mairie,

Vu la seule offre de prix de la société BSI 47500 MONTAYRAL,

Vu la lettre du 2 mars 2026 adressée à la société BSI pour le cas où un rabais pourrait être consenti et fixant la remise de la réponse au vendredi 6 mars 2026 à 12h00,

Considérant que la société BSI a consenti un rabais en faveur des intérêts de la Commune de Fumel,

DÉCIDE

Article 1

De conclure un marché de fourniture, passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique, avec la **société BSI - 120 rue de Tempoure Zone Commerciale du Fossal 47500 MONTAYRAL** pour la **fourniture et maintenance de photocopieurs numériques neufs avec reprises** :

- **Photocopieur numérique couleur neuf de marque KONICA MINOLTA BHC 451i afin d'équiper les services de l'étage de la Mairie**

Montant : 7 168,33 € HT soit 8 602,00 € TTC

Reprise : Photocopieur de marque KONICA MINOLTA BHC 450i, année 2022, numéro de série : AA7R021034874

Montant : 1 900 € TTC

- **Photocopieur numérique noir/blanc neuf de marque KONICA MINOLTA BH 301i afin d'équiper l'école maternelle du centre**

Montant : 2 995,66 € HT soit 3594,79 € TTC

Reprise : Photocopieur de marque KONICA MINOLTA BH 227, année 2022, numéro de série : A7A4027037011

Montant : 800 € TTC

- **CONTRAT DE MAINTENANCE D'UNE DURÉE DE 4 ANS :**
 - Coût copie noir/blanc : 0,0028 € HT
 - Coût copie couleur : 0,026 € HT
 - Délai d'intervention du service technique : sous 1 heure
 - Délai de livraison toners et agrafes : 4 heures

Article 2

De préciser que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 21838 programme 569 du budget 2026 de la commune et les recettes sont imputées à l'article 775.

Article 3

De dire que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Télétransmission le 12/03/2026
Publication le 12/03/2026

Fait à Fumel, le 12 mars 2026

Signé : Josiane STARCK
Adjointe au Maire
